

**POUR UN REFERENTIEL DES BONNES PRATIQUES
EN CENTRE THERAPEUTIQUE RESIDENTIEL (CTR)**
Une expérience de travail en partenariat régional

COMMISSION REGIONALE ANITEA
Groupe de réflexion Ile-de-France
2008-2009

Objectifs du groupe de travail

L'ANITEA IDF s'est donnée comme objectifs de réunir l'ensemble des représentants des CTR de la région afin d'échanger sur les pratiques et formaliser un référentiel commun de bonnes pratiques. Il s'est agit de mettre en lumière les fondamentaux de cette activité et les réseaux de complémentarité existants. C'est donc à partir de l'expérience capitalisée de professionnels, sur de nombreuses années, qu'a pu être établi un outil en vue d'une contribution à l'élaboration d'un référentiel des bonnes pratiques.

- Se rencontrer
- Se connaître
- Echanger des expériences
- Faire remonter des informations aux tutelles
- Dégager des bonnes pratiques
- Contribuer à un meilleur réseau médico-social au profit des usagers

Concrètement : Un travail de partenariat efficace

- Neuf réunions ont eu lieu entre le 26 mars 2008 et le 27 novembre 2008 sur les différents CTR, sous la coordination des deux représentants de l'ANITEA (Denis Jouteau d.jouteau.ressources@club-internet.fr et Odile Vitte apsc@club-internet.fr).
- Sept réunions de synthèse se sont déroulées fin 2008 et début 2009.

Concrètement : Un travail de partenariat efficace (suite)

- Il a été dressé, après consultation de l'ensemble des participants, une liste des grands thèmes de l'exercice de la profession :
 1. Le cadre général de fonctionnement
 2. La pré-admission
 3. L'admission
 4. l'accompagnement
 5. La sortie
 6. Les partenariats
 7. L'articulation avec l'extérieur
- Chaque participant a pu s'exprimer et présenter son mode de fonctionnement professionnel.
- Les réunions de synthèse ont permis la rédaction de toutes les expériences décrites.
- Une réunion générale a permis l'approbation du texte final transmis aux autorités de tutelle.

Les participants sont les représentants de sept structures de l'Île de France

- ADAJE (75)
- AURORE (93)
- FRATRIE (92)
- HEBERGERIE (77)
- MELTEM (94)
- PIERRE NICOLE (75)
- TRAIT D'UNION (92)

Il s'agit de comprendre la spécificité d'un CTR : Un lieu collectif de soins

- Au delà du parcours individuel, le rôle du collectif est moteur. C'est une micro société.
- Le collectif a pour mission de donner les outils pour apprendre les contraintes de la vie sociale, mais aussi pour bénéficier de la dynamique collective dans le parcours de l'utilisateur. Il s'agit de s'expérimenter à la cohabitation dans un lieu protégé.
- Le groupe apparaît donc comme un outil de travail. Il s'agit d'accepter l'autre et gérer l'investissement d'un lieu commun.
- C'est une offre spécifique, complémentaire aux ATR et aux Communautés thérapeutiques.
- Le collectif favorise l'émergence du projet individuel.

Capacité d'accueil en IDF

- ADAJE (15 lits)
- AURORE (12 lits)
- FRATRIE (6 lits) fermeture définitive en février 2009
- HEBERGERIE (12 lits)
- MELTEM (12 lits)
- PIERRE NICOLE (16 lits)
- TRAIT D'UNION (7 lits)

80 places en CTR pour 11 millions d'habitants. 25% des demandes environ sont prises en charge.

Les textes de référence

- **A -Textes légaux et autres**

- Loi de 1970
- Loi 2002-2 rénovant la loi de 1975
- Décret 2003
- Document DRASS (juin 2006)
- Décret CSAPA du 14 mai 2007 et suivants

- **B -Textes internes aux structures, outils de référence**

- Projets d'établissement
- Livrets d'accueil
- Règlements de fonctionnement
- Contrats de séjour